



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le douze février à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents : MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, CAMPS Tristan, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann (arrivé à 20h20).

Absents Excusés : PUISSANT Séverine (Pouvoir à POUILLAUDE Maurice), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à LE TOHIC Morgane), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal).

Le Conseil Municipal a désigné DENIS David, benjamin de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 5 février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Création de poste aux Services techniques
(Délibération 2021_02_12_09)

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

VU le budget de la commune ;

VU le tableau des effectifs existant ;

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin des services techniques, et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des agents techniques territoriaux ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, indique que la charge de travail des agents des services techniques augmente régulièrement compte tenu des récentes opérations d'aménagement de la commune, telle que la construction du nouveau complexe An Ty Roz.

M. le Maire, précise que la technicité nécessaire à l'entretien de chaque salle est de plus en plus complexe et que, de ce fait, un agent spécialisé devient nécessaire.

Mme Marie-Christine TALMONT ajoute que, pour ce faire, il convient de créer un emploi permanent d'agent polyvalent à temps complet pour assurer principalement le suivi et l'entretien des bâtiments.

Elle précise que l'emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Adopte la proposition de création d'emploi,**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune,**
- **Modifie le tableau des effectifs du personnel communal,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à réaliser les démarches nécessaires et signer tout document dans le cadre de ce dossier.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

